



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-ST-JEAN

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, que le Conseil de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, à une séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 juillet 2026, a adopté un règlement portant le numéro 2026-10 et intitulé « Règlement abrogeant des règlements en vigueur ayant été remplacé sans mention ».

AVIS PUBLIC est aussi donné, que ce règlement numéro 2026-10 est actuellement déposé à mon bureau à l'Hôtel de ville de Saint-André-du-Lac-St-Jean, au 11, rue du Collège, à Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 9 à 16 heures.

Donné à Saint-André ce 7^{ième} jour de juillet 2026.

Catherine Asselin
Greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Catherine Asselin, directrice générale de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, ce 7^e jour de juillet 2026, entre 9 h et 16 h.

Catherine Asselin
Greffière-trésorière et directrice générale